

DÉCHÈTERIES : RETOUR À LA NORMALE DU SERVICE



A partir du **11 juillet**, plus besoin de rendez-vous pour se rendre dans les déchèteries du SMITOM du Nord Seine-et-Marne !

Depuis quelques semaines, les déchèteries du SMITOM du Nord Seine-et-Marne ont réouvert progressivement leurs portes et sur rendez-vous. Actuellement, toutes les déchèteries sont accessibles aux particuliers et aux professionnels.

A partir du samedi 11 juillet, il ne sera plus nécessaire de prendre rendez-vous avant de se rendre en déchèteries. Les horaires d'ouverture appliqués seront identiques à ceux pratiqués avant le confinement. En outre, tous les sites seront à nouveau accessibles le dimanche matin.

Les conditions d'accès classiques demeurent néanmoins inchangées : chaque visiteur devra se présenter muni de sa pièce d'identité, d'une carte d'accès et d'un justificatif de domicile de moins d'un an (même dématérialisé). Le quota de dépôt journalier maximum autorisé reste également fixé à 4m3 par jour.

Si vous ne possédez pas de carte d'accès, nous vous rappelons que cette carte est gratuite et qu'il vous est possible d'en [faire la demande en ligne](#) via notre site internet.

Pour que le service puisse se dérouler dans de bonnes conditions, malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire, il vous est demandé :


- de préparer vos pièces administratives et de les présenter sans contact au gardien,
- de trier au préalable vos déchets par catégorie,
- dans la mesure du possible, de vous munir d'un masque, de gel hydro-alcoolique, de porter des gants et de respecter les mesures de distanciation avec les agents.

MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

Grande Rue

77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

Nous **utilisons** des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#). 

Accepter

Copyright 2020 Mairie de Dammartin-sur-Tigaux